

# Bulletin communal d'AIZIER



**Dans ce numéro :**

---

<b>Le mot du Maire</b>	<b>3</b>
<b>Administration communale</b>	<b>4</b>
<b>Un peu d'histoire</b>	<b>6</b>
<b>Nettoyage des berges de la Seine</b>	<b>10</b>
<b>Quoi de neuf à la chapelle St Thomas ?</b>	<b>11</b>
<b>Noces de palissandre</b>	<b>12</b>
<b>Manifestations</b>	<b>13</b>
<b>Quelques dates à retenir</b>	<b>16</b>
<b>Renseignements pratiques</b>	<b>17</b>

## *Le mot du Maire*

*Madame, Monsieur,*

*Je remercie toutes les bonnes volontés qui, après avoir reçu mon courrier concernant la campagne départementale des villes et villages fleuris, ont accepté de jouer le jeu.*

*Cette année, grâce au recrutement de Madame LANOS, le Conseil Municipal peut mettre en œuvre ce qu'il souhaitait faire depuis longtemps : améliorer le fleurissement pour le plaisir de tous nous l'espérons.*

*A propos d'embellissement et d'environnement, il est souhaitable pour tous que chaque propriétaire se préoccupe du bon entretien des parcelles urbanisées mais aussi des parcelles en herbage. Trop de terrains non bâtis sont encore mal entretenus, la nature peut et doit reprendre ses droits jusqu'à une certaine limite. C'est le respect du voisinage quand on parle de chardons et d'orties et aussi la sécurité quand on évoque l'élagage qui forment cette limite.*

*Je relancerai par courrier les propriétaires concernés mais d'ores et déjà je les remercie de leur collaboration.*

*Je vous souhaite, au nom du Conseil Municipal, de bonnes vacances, un bon 14 juillet en vous rappelant que notre village est constitué de nombreuses maisons à toit de chaume particulièrement vulnérables aux feux d'artifice.*

*Benoît GATINET*

# Administration communale

## EQUIPEMENTS

- jeu pour enfants
- Table de pique-nique
- Rondins et clôtures en plastique recyclé
- jardinières

## EMPLOI

Le Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CAE) de Mme LANOS a été reconduit jusqu'au 1er septembre 2006.

## FINANCES

(séance du 30 mars 2006)

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2006 pour un montant de 1250 € :

S.A.R.S	30,00
Association Prieuré St Thomas	230,00
Association des Maires du Canton	77,00
FCIC Le Bel Air	125,00
Comité de Loisirs	305,00
Papillons Blancs	30,00
Ass sportive scolaire Manneville	45,00
Croix Rouge	15,00
Union nationale des combattants de Quillebeuf	15,00
Amis des monuments historiques	26,00
Coopérative scolaire de Bourneville	30,00
Assoc secrétaires de Mairie	20,00
Française Risloise	15,00
SDIS Routot	15,00
Récréa'mômes	45,00
Divers	227,00
TOTAL	1250,00
C.C.A.S	1 810,00

# *Administration communale*



*Pour le bonheur des enfants :  
nouveau jeu derrière la Mairie*

*Sur le quai de Seine :  
la nouvelle table de pique-nique*



### QUAND LE QUAI D'AIZIER ÉTAIT UN PORT MARCHAND

Jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle, les routes sont mal entretenues. Les marchandises importées doivent arriver par bateau au cœur des agglomérations par les fleuves et les rivières puis sont acheminées par des voitures tirées par des chevaux : les chemins sont mauvais entre les villes et les villages.

Aizier, dans une boucle de la Seine, assez tranquille et propre au mouillage, va devenir, au fil des années, un petit port très fréquenté.

Un carnet, déposé à la brigade des douaniers d'Aizier, ouvert le 28 octobre 1883 est destiné à :

« y inscrire, jour par jour, au fur et à mesure, et article par article, toutes les marchandises qui seront débarquées sur le quai ».

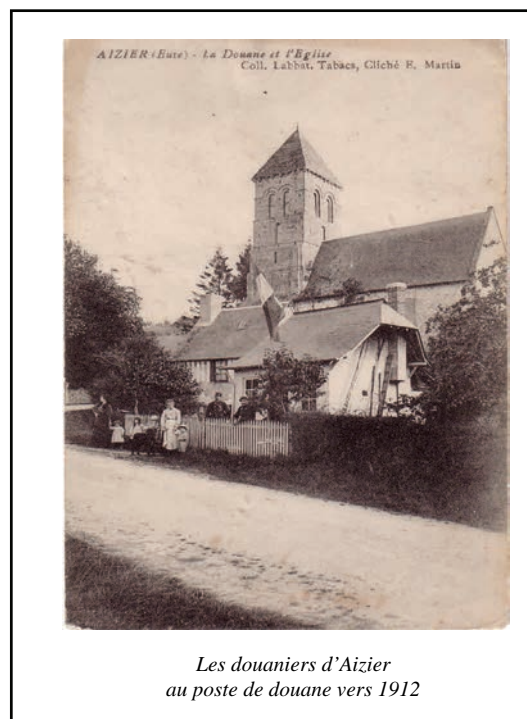
Un registre des années 1860 à 1900 est parvenu jusqu'à nous, il est malheureusement incomplet.

Il comporte :

- la date de l'accostage du bateau à Aizier
- le nom de son propriétaire
- le lieu d'embarquement
- la composition des marchandises débarquées
- le nom du destinataire

Les bateaux sont généralement des sloops à fond assez plat destinés à la navigation en Seine et appartenant à des riverains. Ils font la navette entre la mer et les villages d'amont et leur propriétaire s'arrange pour trouver un autre chargement pour le retour au Havre ou à Honfleur : bois, cotrets et même des déménagements.

Ce sont des bateaux en bon état, entretenus par les charpentiers du village. Certains peuvent transporter 34 000 kg de houille, des fers de construction, des carreaux de terre cuite ...etc. Ils sont solides.



Les douaniers d'Aizier  
au poste de douane vers 1912

## Les transporteurs d'Aizier

Trois grands patrons de bateaux monopolisent le trafic à Aizier.

En 1863-1865, Monsieur Levitre habite près de l'église avec son bateau « Marie-Fanny » puis le « Saint Louis », il déchargera, sur le quai, des barres de fer, des meubles, des fûts de vin et d'eau de vie, des pains de sucre, du café et souvent du rhum. Il semble avoir arrêté son entreprise de transport en 1890. Il ne fera pas souche à Aizier.

Un bordereau de paiement du 31 octobre 1884, nous permet de faire connaissance avec la famille YVELIN, venue de Sainte-Croix près de la ferme d'Elbeuf.

F. (Frédéric) YVELIN d'Aizier, envoie un ordre de paiement de 57 francs 50 en règlement d'une facture à Monsieur FESZIERES de Fatouville.



Le carnet à souche précise qu'il est importateur de vin, d'eau de vie, de vinaigre et fruits et légumes.

Né en 1820, marié à Caroline DESCHAMPS, il a 37 ans en 1885. Il a 2 fils nés à Aizier : Amédée Ernest en 1864 et Lucien Louis en 1867.

Dans les délibérations du Conseil Municipal en 1893, Frédéric YVELIN surveille les travaux de la toiture de l'église avec Jean TOPSENT, Pierre HOC et André COIGNARD.

En 1891, il s'était présenté à l'élection du Conseil, en remplacement de M. BRETEVILLE.

C'est M. LEVITRE qui fut élu. M. YVELIN aura 2 voix.

La famille restera dans la région. En 1913, Albert YVELIN, garçon de café, enverra sa photo à Paul de Pont-Audemer. Bien qu'ayant quitté Aizier pour LE HAVRE, ils resteront donateurs au dernier du culte d'Aizier (1938).

On retrouve le même patronyme à BOURNEVILLE, PARIS, OISSEL, LE HAVRE et à VERNON, une rue porte ce nom.

Le troisième grand importateur d'Aizier, sera Prudent Théodule PREVOST.



Albert YVELIN (1913)  
Garçon de café à Pont-Audemer

Vers 1882, avec son bateau « le Sainte Marie » qui sombrera dans un abordage puis avec le « Gloire au Cœur de Jésus », il restera le principal transporteur d'Aizier avec des voyages réguliers. En 1916, le bateau devenu vétuste sera détruit par la tempête.

### Les denrées transportées

Mis à part quelques chargement lourds, l'ensemble des frets se compose de boissons et de denrées alimentaires destinées aux épiciers et cafetiers d'Aizier, mais aussi aux commerçants du plateau du Roumois éloignés de la Seine.



Dans le registre en 1860, sont débarqués houille, plâtre et vin. Vers 1867, le vin et le rhum arrivent par fûts, le café et le sucre par grosses quantités. En 1874, le goût des boissons se diversifie et l'habitude du café entre dans l'alimentation quotidienne. En 1875, on débarque 25 bouteilles d'eau minérale malgré la source du village commercialisé par M. ROZELET et celle de VIEUX-PORT « la Roumoise ».

En 1876, le vermouth, premier apéritif industriel à base de plantes débarque à Aizier.

C'est en 1882 que le sucre en morceaux, dit « pierre de sucre » remplace, peu à peu, le pain de sucre qui se cassait avec un petit marteau. Prudent Théodule Prévost en reçoit 25 caissettes. Le travail est pénible.

En 1889, le registre indique pour la première fois, le transport de 80 kg d'oranges. C'est une nouveauté en Normandie. C'est un fruit de fête et surtout un cadeau de Nouvel an pour les enfants.

A partir de 1890, ce sont principalement des transports de vin, liqueurs, rhum et même huile d'olive qui composent les envois.

Le registre s'arrête en 1900.



## Qui sont les destinataires ?

Ce sont d'abord les épiciers et marchands de vin d'Aizier, mais les douaniers rendent service aux clients plus lointains et ils réceptionnent les colis en attendant que les propriétaires viennent les prendre.

On trouve ainsi :

Monsieur QUILLET douanier d'Aizier : 30 000 kg de houille

Monsieur CASTEL : 12 fûts de vin

Monsieur CASSE M. SAILLARD 140 sacs de plâtre puis 1000 kg de houille

Monsieur STEMPEL : 500 kg de bois à brûler.

Chargés de famille, les douaniers gagnent un peu d'argent supplémentaires étant peu payés par leur administration.

L'avènement de l'automobile et la réparation des routes ont peu à peu rendu le transport fluvial peu rentable.

Le cours de la Seine était souvent rendu périlleux par le mauvais temps, les îlots de sable changeant selon les marées et le passage de bateaux à tonnage de plus en plus important qui remontent sur Rouen rendent la navigation incertaine.

Les bateaux vieillissants ont disparu peu à peu. Pendant la guerre 1939-45, seuls les transports de bois ont animé le quai qui désormais est réservé aux promeneurs.



## Nettoyage des berges de la Seine

Dans le cadre de l'opération de nettoyage des berges de la Seine « Seine que J'aime » 6 sites dont Aizier ont fait l'objet d'un nettoyage en profondeur. Ce nettoyage d'envergure des berges d'un fleuve a débuté en 2001 et est unique en Europe. L'action est inscrite dans la durée de plan Etat-Région. Elle favorise l'insertion sociale et contribue à travers l'opération de communication qui lui est associée à la sensibilisation de l'environnement.

Les sentiers « Seine que j'aime » d'Hénouville et d'Aizier vous permettent de voir et comprendre :

- le fonctionnement d'un piège à déchets
- L'opération de nettoyage des berges
- L'écosystème du marais

A Aizier vous pourrez découvrir le sentier qui mène jusqu'à la source bleue au-delà de laquelle le nettoyage et la revitalisation des berges ont été prolongés vers Vieux-Port.

Vous pourrez également voir une barrière végétale pour faciliter le ramassage des déchets.

Accès libre

Dépliant d'interprétation du sentier disponible en Mairie

A Aizier ont été ramassés entre 2001 et 2006 ....

24 tonnes de déchets plastique  
509 tonnes de bois  
10 tonnes de verre  
24 pots de peinture  
12 extincteurs  
11 filtres à huile  
631 aérosols  
39 roues  
4,4 tonnes de ferraille (dont deux voitures)  
4 bouteilles de gaz  
15 kg de seringues  
15 litres d'huile de vidange



# Quoi de neuf à la chapelle Saint Thomas ?

Par Luc BONNIN

## Actualités à la chapelle Saint-Thomas

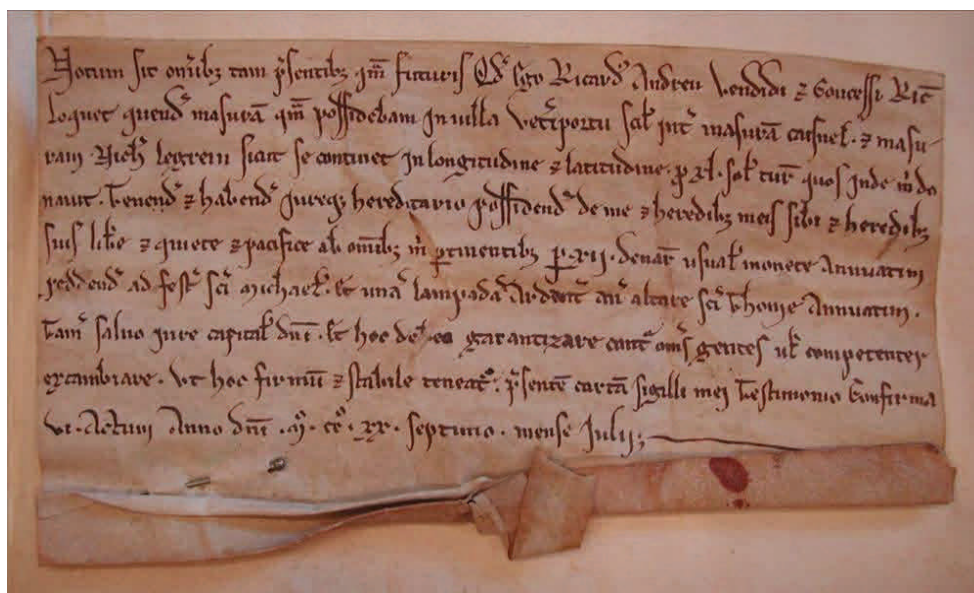
### Zoom ...

D'année en année les archéologues continuent de fouiller, tant le sous sol que les archives de la chapelle Saint-Thomas, seuls vestiges en France d'une léproserie médiévale à être fouillés intégralement.

Ainsi l'année dernière, deux éléments intéressants sont venus compléter l'histoire du site :

La plus ancienne mention de la chapelle, daté de juillet 1227, provient d'un acte de vente d'une maison à Vieux Port conservé dans les archives de l'abbaye de Jumièges, qui comporte l'obligation pour l'acquéreur d'entretenir chaque année une lampe allumée sur l'autel de Saint-Thomas – *unam lampadam ardentam ante altare sanctis Thome annuatim*

des morceaux de poteries gauloises qui attestent d'une occupation du site 150 ans avant Jésus Christ.



Le plus ancien document mentionnant Saint-Thomas d'Aizier, datant de juillet 1227  
(Archives départementales de Seine Maritime)

### **Un sentier d'interprétation à la fin de l'année**

A la fin de l'année 2006, un sentier d'interprétation, composé de sept stations avec autant de panneaux sera installé sur le site de la chapelle. Les visiteurs pourront ainsi partager les découvertes des archéologues. On y retrouvera entre autres des informations sur le contexte historique de la léproserie, l'organisation de celle-ci, les rites et traditions liés au site, les informations fournies par les fouilles et en particulier par l'analyse des ossements...

Une offre spécifique pour les scolaires accompagnera ces panneaux, idée originale pour aborder le Moyen Age pour les élèves.

Rendez vous au printemps 2007 pour l'inauguration !

## ***Noces de Palissandre\****

La salle de la mairie affichait complet Dimanche 11 juin au matin pour célébrer le 65<sup>e</sup> anniversaire de mariage de Raymonde et François SOULET. Pour couronner ces 65 années de mariage, Raymonde et François étaient entourés de leurs proches.

Avant de prononcer à nouveau le « oui » magique de leur union conjugale, Monsieur le Maire évoquait la rencontre de François et Raymonde lors d'une communion à Aizier. Ils se marièrent le 3 juin 1941.

C'était la guerre et François dut repartir très rapidement avant d'être fait prisonnier et rapatrié sanitaire en 1943. Cette période passée au service de la patrie lui valut la croix du combattant.

De retour auprès de Raymonde la vie reprend son cours, la guerre est finie, il faut penser à reconstruire l'avenir et point pour eux d'avenir sans enfant.

C'est ainsi que Jean-Jacques vit le jour à Ste-Croix sur Aizier le 17 juillet 1945. Raymonde se consacre au côté de François à l'éducation de Jean-Jacques. François travaillera dans les travaux publics jusqu'en 1971, date à laquelle il fait valoir ses droits à la retraite.

François et Raymonde ont trois petits enfants Ingrid, Ludovic et Alisson.

Rappelons aussi que François est le doyen de notre village avec ses 88 printemps.

Après avoir félicité les époux, Monsieur Christophe FOLIOT adjoint au maire leur remettait fleurs et diplôme.

À l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur offert par Raymonde et François attendait les invités à la salle communale. La Municipalité d'Aizier renouvelle ses vœux de bonheur à Raymonde et François



\* **Palissandre** : Bois exotique dur, odorant, d'une couleur violacée, veiné de noir et de jaune, provenant de plusieurs espèces d'arbres d'Amérique centrale, dont le jacaranda.

Le bois de palissandre ou bois de rose, aux tons pourprés caractéristiques, est utilisé en ébénisterie pour la fabrication de meubles d'ornement, d'instruments de musique et d'outils

## Manifestations

### Vœux du Maire et fête des rois - 7 janvier 2006



Le 7 janvier, le Maire entouré de son conseil Municipal a réuni les habitants de la commune pour la présentation des vœux pour l'année 2006.

Après le bilan de l'année écoulée et les prévisions pour 2006, le Comité des loisirs invitait les personnes présentes à venir déguster la traditionnelle galette des rois.

### Soirée Bonhomme hiver - 4 mars 2006

Joufflu et bien coiffé, le bonhomme-hiver semblait particulièrement en forme cette année. Docile, il s'est laissé brûler sans résistance. Les belles flammes de son bûcher laissaient présager une fin précoce, mais, tel Phoenix renaissant de ses cendres, sa longévité a été étonnante et nous a fait « cailler »!

Acteurs de cette tradition d'Aizier qui ponctue le temps de leur enfance et s'inscrit dans leur mémoire, les enfants du village prennent grand plaisir à s'affairer autour du bûcher. Le mystère du feu fascine toujours petits et grands. Rendez-vous à l'année prochaine.



## Feu de la Saint-Jean - 3 juin 2006

C'est avec 20 jours d'avance sur la date officielle que le comité des loisirs d'Aizier a fêté la saint Jean. Cette fête était célébrée normalement le 23 juin, nuit précédant la fête de la nativité de saint Jean-Baptiste. A l'origine les paysans de l'Europe entière allumaient à cette occasion des feux dans les rues ou sur les places. Ces feux recevaient parfois la bénédiction d'un prêtre. La saint Jean est l'héritière des fêtes païennes et des rites célébrant la fertilité agricole au moment du solstice d'été.

Il est vrai que pour nous, en ce week-end du 3 juin, cette fête fût de bon augure, car après un printemps plutôt morose, le beau temps fit enfin son apparition.

Dès le vendredi, une petite équipe de bénévoles se mit à pied d'œuvre pour préparer la salle et couper les rondins. Rendez-vous ensuite Samedi matin vers 8h30 pour finir la décoration de la salle et pour monter le bûcher sur le quai de Seine. Vers 12h30, l'édifice est enfin érigé. Il a fière allure.

C'est vers 20h00 qu'une soixantaine de convives s'est retrouvée pour un apéritif servi à l'extérieur, sur le parking de la mairie. Les enfants ont pu découvrir la mini moto à ressort, nouveau jeu installé la veille par la mairie.

Chacun aura pu apprécier la magnifique décoration de la salle, ainsi que le buffet préparé par les membres du comité des loisirs. Après le repas, vers 23h30, Claudine distribua à chaque enfant un lampion. La petite troupe en effervescence se dirigea en procession, suivi des plus grands, vers le quai de Seine. Une quinzaine de curieux se joignirent à nous pour assister au spectacle. Personne ne fût déçu, le bûcher s'enflamma doucement avant de s'embraser et d'illuminer par sa majesté l'assemblée venue l'admirer.



## « Chœurs et cuivres » 25 juin 2006

*Par Luc BONNIN*

Le 25 juin dernier, l'association Sauvegarde et renouveau du prieuré Saint Thomas organisait son concert annuel. C'était ainsi la 7<sup>ème</sup> fois que la voûte des arbres de la chapelle Saint Thomas devait accueillir des musiciens. Malheureusement, alors qu'il avait fait si beau les jours d'avant, une bonne pluie « normande » est venue troubler la fête. Sous la direction de Philippe Lambert, les 70 choristes (chorales Maurice Ravel de Bourg Achard et Cantarisle de Pont Audemer) et l'ensemble de cuivre de St Romain de Colbosc ne se sont pas découragés pour autant et sont allés s'installer dans l'église d'Aizier.

Le public était bien au rendez vous, les places manquaient d'ailleurs dans l'église et certains suivaient même le concert sous un parapluie !

Le répertoire était varié, allant de danses de La Renaissance aux negro spirituals. Un bon moment de vie dans notre belle église !

L'année prochaine, Philippe Lambert et l'association du prieuré St Thomas proposeront le Gloria de Vivaldi dans un endroit qui reste encore à déterminer, un tel concert devant se dérouler à l'abri et l'église d'Aizier étant trop petite. A suivre ...



## *Quelques dates à retenir*

***Dimanche 3 septembre 2006***

TOCQUEVILLE fête de la St Gorgon

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

***Samedi 16 septembre et  
Dimanche 17 septembre 2006***

### **Journées du Patrimoine**

Église "***Entrée gratuite***"

***Samedi 16 septembre 2006 de 14 h à 18 h visite libre***

***Dimanche 17 septembre 2006 de 10 h à 18 h visite commentée***

⇒ Exposition sur le thème « Certif et Caté »

⇒

***Samedi 16 et dimanche 17 septembre 2006 de 14 h à 18 h***

Chapelle St Thomas

⇒ Visites commentées par les archéologues.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

***Samedi 23 septembre 2006***

Repas des anciens

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

***Dimanche 15 octobre 2006***

Lecture à voix haute. Spectacle musical « histoires de mots, histoires de notes à 16 h à la salle d'activités de la Maternelle de Bourneville

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

***Dimanche 10 décembre 2006***

Arbre de Noël d'Aizier

Offert par le Comité des Loisirs, spectacle théâtral sur les 5 sens « le réveil de Fanette » par la compagnie Vizavie.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

***Samedi 13 janvier 2007***

Vœux du Maire



## Renseignements pratiques

### Permanences de la Mairie

Tous les Jeudis de 17 heures à 19 heures

Téléphone/fax : 02 32 42 18 40

**En cas d'urgence, veuillez contacter**

⇒ M. GATINET Maire (☎ 02 32 56 52 86) **ou**

⇒ M. FOLIOT 1er adjoint(☎ 02 32 56 44 48).

Vous pouvez aussi nous écrire via internet à l'adresse électronique suivante :

***mairie.aizier@wanadoo.fr***

Lors de la permanence, vous y serez accueillis par Madame Corine BACHELET, secrétaire de Mairie et par le Maire ou son adjoint.

***Pendant la période des congés d'été, le secrétariat sera fermé, les jeudis 13, 20 et 27 juillet 2006***

***La permanence du jeudi 6 juillet 2006 sera avancée  
au Mercredi 5 juillet 2006***

### Location de la salle communale

Si vous souhaitez louer la salle communale d'Aizier pour un vin d'honneur, une soirée ou un week-end, veuillez prendre contact avec Madame BACHELET à la Mairie.

### Ramassage des ordures ménagères

**Vendredi 18 août 2006** au lieu de jeudi 17 août

**Vendredi 3 novembre 2006** au lieu de jeudi 2 novembre

**Vendredi 29 décembre 2006** au lieu de jeudi 28 décembre

### Déchetterie ☎ 02 32 41 07 75

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE QUILLEBEUF SUR SEINE

Horaires de la déchetterie de Trouville la Haute

##### Horaires d'été - du 15/04 au 15/10

Lundi : fermé  
Mardi : 9 heures - 12 heures 30  
Mercredi : 14 heures - 18 heures  
Jeudi : 9 heures - 12 heures 30  
Vendredi : 14 heures - 19 heures  
Samedi : 14 heures - 19 heures

##### Horaires d'Hiver - 16/10 au 14/04

Lundi : fermé  
Mardi : 9 heures - 12 heures 30  
Mercredi : 14 heures - 17 heures  
Jeudi : 9 heures - 12 heures 30  
Vendredi : 14 heures - 17 heures  
Samedi : 14 heures - 17 heures

Ouvert le 1er dimanche et 3ème dimanche du mois : 10 heures - 12 heures

2ème dimanche et 4ème dimanche du mois : fermé

Ouvert le 1er dimanche du mois uniquement de 10 heures à 12 heures

## *Tontes de pelouses et feux de broussailles*

Nous vous informons que l'arrêté municipal du 12 juillet 1990, interdit toutes utilisations d'engins bruyants (tracteurs-tondeuses, tondeuses, tronçonneuses, taille haies) les dimanches et jours fériés. Il en est de même pour tous les feux de végétaux (les autres types de feux étant interdits). Cet arrêté a pour but de préserver un minimum de tranquillité profitable à tous.

## *Fauchage des chardons*

Nous rappelons aux propriétaires ou locataires de terrain l'arrêté pris par la commune concernant le fauchage des chardons.

### **ARRETE**

Nous Maire de la Commune d'Aizier (Eure)

Vu l'article L 2212-2 du Code Général des collectivités territoriales  
Considérant qu'il y a lieu de préserver la salubrité publique ;  
Considérant que la prolifération des chardons, orties et autres plantes nuisibles des parcelles non entretenues dont les semences risquent de contaminer les propriétés voisines

### **ARRETONS**

Article 1: sur l'ensemble de territoire de la commune d'Aizier, les propriétaires usufruitiers, fermiers ou usagers sont tenus de procéder à la destruction des chardons, orties et autres plantes nuisibles dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage, ainsi que dans les haies qui les bordent.

La destruction des chardons devra être opérée chaque année durant les mois de juin et juillet par voie chimique ou mécanique et être terminée, au plus tard, avant la floraison.

Article 2: les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 3 : M. le commandant de la Brigade de Quillebeuf est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Sous-préfet de Bernay.

## *Fusées, Pétards ...*

Nous attirons votre attention sur l'emploi de fusées, pétards ou autres pièces d'artifices qui peut être source de nuisances ou de dangers : accidents, incendies ....  
Nous vous recommandons d'être prudent et vigilant lors de l'emploi de ces artifices.